



DELIBERATION N°	2023.01.30/09
CLASSIFICATION	7.10

Nb de membres en exercice : 64

Nb de membres présents : 52

Nb de membres votants : 56

(dont 4 pouvoirs)

Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des spectacles à DIOU, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 24 janvier 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Annie DEBORBE à Henri PUJOS, Jean-Louis MARQUANT à Fabrice MARIDET, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE,

Absents : Aline BONNEAU, Jean-Luc COLLIN, Geneviève DESVIGNE, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Guillaume LACROIX, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX

Secrétaire de séance : Fabrice MARIDET

N°09 – ADMINISTRATION GENERALE – Finances – Préhistorama – Mise à jour tarifs entrées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021.09.20/105 du 20 septembre 2021 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé la modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle relative à la « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » en intégrant l'extension suivante : Préhistorama (structure communale comprenant les biens et le service) situé La Gare – Châtelperon, et a convenu que la modification de cet intérêt communautaire (et donc le transfert du Préhistorama) sera effective au 1er janvier 2022,

Considérant que cet équipement n'a pas vu les tarifs d'entrée évoluer depuis 2015 et qu'il convient de procéder à une actualisation,

Considérant qu'il convient de définir de nouveaux tarifs d'entrées et des animations proposées,

Il est exposé :

A partir du 1^{er} février 2023, les tarifs applicables à l'équipement communautaire Préhistorama à Châtelperon seront les suivants :

Catégorie	Tarif
Adultes	4€/pers.
Enfants + de 6 ans	2€/pers.
Tarif réduit	2€/pers.
Groupes adultes à partir de 15 personnes	3€/pers.

DELIBERATION N°	2023.01.30/09
CLASSIFICATION	7.10

Groupes enfants	2,50€/pers.
Groupes enfants - enseignants et accompagnateurs	Gratuit
Forfait pédagogique	40 €
Ateliers Préhistoriques par enfant (pour 4 ateliers et un groupe supérieur à 20 élèves)	6€ /enfant
Ateliers préhistoriques forfait (pour 4 ateliers et un groupe inférieur à 20 élèves)	120€
PASS ALLEN (sur présentation du Pass)	1 entrée adulte gratuite
Atelier individuel enfant peinture préhistorique	3€/pers.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- adopte les tarifs d'entrées et des animations au Préhistorama – Châtel Perron à compter du 1^{er} février 2023 comme exposé dans le tableau présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'effectivité de ces tarifs d'entrées et à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C

Le Président,

